





## SOMMAIRE

- 1 Edito
- 2 Sécurité à l'école : les nouvelles mesures
- 2 L'enseignement de la natation dans les collèges du Bas-Rhin
- 3 La réforme des collèges : ni fait, ni à faire...

- 3 La réforme des cycles, du collège et des programmes chamboule l'EPS
- 4 Une fois de plus les infirmières scolaires sont en colère !
- 4 Manifestation du 29 septembre 2016 des retraités-e-s

- 5 Grand Contournement Ouest : Veni, vidi... Vinci
- 5 Classes laborieuses, classes dangereuses ?
- 6 Les ministres de l'éducation de la II<sup>ème</sup> République à nos jours

## Sécurité à l'école : les nouvelles mesures

« Il faut développer dans l'institution scolaire une culture pérenne de la gestion du risque et de la sécurité » a indiqué la ministre. De nouvelles mesures, consignées dans des guides, ont donc été prises par le ministère de l'Éducation nationale pour la mise en sécurité des écoles face aux menaces terroristes et attaques.



Les nouvelles mesures de sécurité c'est d'abord le SMS d'alerte du rectorat envoyé aux directeurs et directrices. Rappelons cependant que la transmission de son numéro de téléphone n'est pas une obligation et que quand ils ne sont pas déchargés, l'usage du portable en classe n'est pas dans les pratiques des enseignants.

Dans de nombreuses communes, la mairie a fait installer des barrières pour limiter les inévitables attroupements et empêcher le stationnement devant l'école ou prévu du personnel municipal pour assurer la surveillance. Nombre de directeurs et directrices ont décidé d'assurer un accueil au portail. Moins facile en maternelle quand l'accueil se fait dans les classes. Bien souvent, les Atsem ne peuvent assumer cette charge. Elles ne connaissent pas forcément tous les parents et sont souvent réquisitionnées pour l'accueil périscolaire.

Le PPMS a été présenté en réunion de pré-rentree. On a évoqué qui allait faire quoi. Souvent il a fallu trouver un nouveau signal pour l'intrusion, en plus de la sonnerie récré, la sonnerie incendie, le signal risque majeur... Pas évident partout. Beaucoup de bâtiments sont de plain pied avec plusieurs entrées, et la plupart du temps le seul bouton pour les alertes se trouve dans le bureau de la direction. Dans les nouvelles constructions, il y a souvent des baies vitrées au rez-de-chaussée. En maternelle, les classes ne sont pas fermées à clé et souvent il n'y a pas d'armoire à mettre devant les portes. Les directives ne sont pas donc pas applicables de la même manière partout et des adaptations seront nécessaires. Le ministère a invité les collectivités à faire des travaux pour assurer plus de sécurité. Du temps c'est ce dont auront aussi besoin les enseignants pour organiser la mise en place de tous ces dispositifs. Si un entraînement régulier paraît nécessaire, pour que cela porte ses fruits en maternelle particulièrement, il faut traduire cela en un "objectif" d'école avec un accompagnement psychologique des enfants et surtout expliquer leur pourquoi on joue au roi du silence ou à se cacher. En cas d'intrusion, c'est avant tout sur le bon sens et le sang-froid des personnels qu'il faudra compter.

Virginie Solunto Anne-Sophie Lambs, SNUipp -FSU 67 et 68



## L'enseignement de la natation dans les collèges du Bas-Rhin

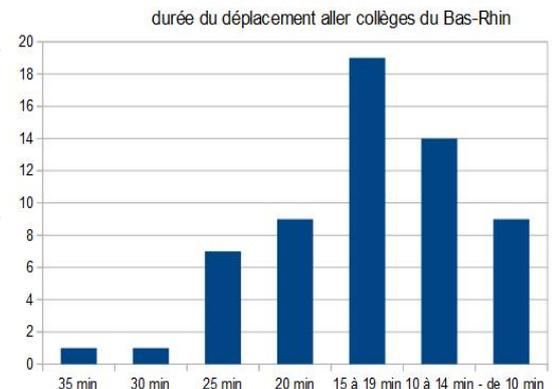
En 2014-15 le SNEP-FSU Strasbourg avait enquêté sur les conditions d'enseignement et donc d'apprentissage de la natation dans les collèges du Haut-Rhin. En 2015-16 nous avons fait de même sur le Bas-Rhin. Un entretien avec 61 enseignants d'EPS de 61 collèges différents a été réalisé.

- Tous les collèges vont à la piscine. Sur le niveau de 6ème il y a presque 17% d'élèves non nageurs. Mais cela cache des réalités très différentes, en effet en REP et REP+ c'est de 23 à 70% de non nageurs qui sont comptabilisés.
- Si 100% des 6ème et près de 63% de 5ème nagent, seuls 6,3% des élèves de 4ème et 5,8% des élèves de 4ème suivent un cycle de natation.

Un autre enseignement majeur est le temps passé à se rendre dans les piscines : que l'on s'y rende à pieds ou en bus ce temps important ampute le temps de pratique et réduit les chances de progresser.

Le SNEP-FSU affirme que le nombre de piscines est insuffisant et que le savoir nager, pourtant constitutif du socle commun, n'est pas une priorité partout. Il faut construire des piscines à proximité des établissements scolaires et alléger les groupes.

Christophe ANSEL pour le SNEP-FSU Strasbourg



## La réforme des collèges : ni fait, ni à faire...

Dans les collèges alsaciens, nous avons pu constater deux manières d'« appliquer » la réforme :

- ⇒ une application de façade, les professeurs restent libres de leur organisation, mettent en œuvre des projets déjà expérimentés, ou très simples (EPI) ; les heures d'AP et d'EPI servent de variable d'ajustement pour rattraper les heures disciplinaires perdues et préserver des postes ;
- ⇒ une application « stricte », où la situation devient difficile parce que plusieurs matières et donc des professeurs sont alignés en « barrettes », d'où des emplois du temps à « trous » pour les élèves et les professeurs. Ainsi, dans un collège de l'eurométropole, on en est à la cinquième version des emplois du temps, ce qui dégrade à la fois l'organisation de la vie des familles, et la vie professionnelle des enseignants (dernière version en date : 19 septembre). La pause méridienne d'une heure trente n'est pas toujours respectée ; des classes de 6e ont huit heures de cours un jour (maximum selon la réforme six heures), et trois heures un autre, une classe de 5e a neuf heures un jour ! Cela pose la question de la prise en charge des élèves lorsqu'ils n'ont pas cours.

Les pertes horaires dans plusieurs disciplines peuvent augmenter le nombre de classes dont un prof a la charge et donc la quantité de travail. Autre conséquence : l'exercice sur plusieurs établissements (chaînage) ou l'explosion des heures supplémentaires.

Les langues sont particulièrement touchées par cette réforme : certains groupes sont très chargés (plus de trente), d'autres mêlent des élèves débutants avec des élèves qui ont une « expérience » de la langue de deux ans. La situation des langues est difficile, aussi bien pour les professeurs que pour les conditions d'apprentissage des élèves : cela concerne le latin (perte d'une heure de cours, fragilisation au nom de l'autonomie), l'espagnol, l'italien, le portugais, le turc, l'arabe (tous les élèves ayant commencé ne peuvent pas poursuivre cet apprentissage). Il manque des professeurs en allemand et en bilingue qui sont soi disant la « Rolls » de l'académie.

Les moyens alloués pour les manuels conformes aux nouveaux programmes ne sont pas suffisants, les éditeurs ont du retard. L'Accompagnement Personnalisé se fait trop souvent en classe entière. Pour l'évaluation des élèves, le Livret Scolaire Unique Numérique n'est pas fonctionnel. Bref, l'optimisme affiché par Mesdames la Ministre et la Rectrice est excessif.

Les nouveaux problèmes ne doivent pas cacher les anciens. Les effectifs de classes sont surchargés : parfois 31 voire 32 élèves en espagnol, 31 élèves en 3e (ce qui pose aussi des problèmes de sécurité dans des salles étroites). Les personnels de surveillance sont en nombre souvent insuffisant quand les élèves ont plus d'heures d'étude à cause des trous dans l'emploi du temps. Quant aux personnels d'entretien, d'orientation, de santé, et d'administration, quand le nombre de postes ne suffit pas à faire « tourner » un collège, la situation provoque des « burn out » : la réponse ? Le recrutement de contractuels et la fermeture d'établissements le mercredi.

Jean-Louis HAMM, SNES-FSU



## La réforme des cycles, du collège et des programmes chamboule l'EPS

Les cycles de 3 ans ne se basent sur aucune logique scientifique ou même empirique. En EPS, c'est la croissance liée à la puberté qui modifie substantiellement la motricité des élèves et qui doit être appréhendée par les enseignants d'EPS. Elle n'est pas identique d'un élève à l'autre et très différente entre les sexes. En EPS comme dans les autres matières le cycle 3 à cheval sur CM1-CM2 et 6ème n'est basé sur rien ! Pour le SNEP un débutant est un débutant et il convient de distinguer des étapes d'acquisition.

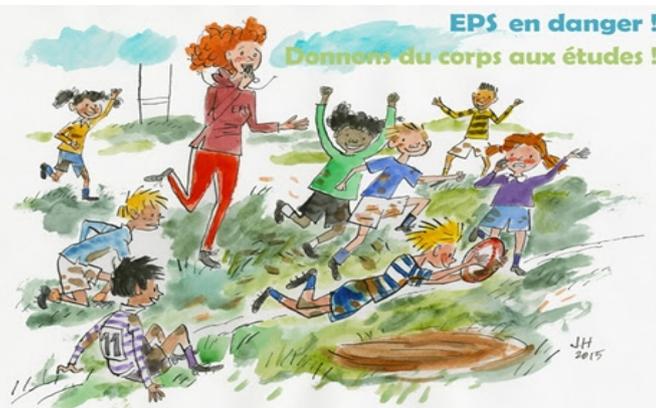
Assurer la continuité des apprentissages en EPS en 6ème devrait faire suite à une concertation avec les 8, 10 ou 25 écoles de recrutements de certains collèges afin de savoir ce qui a été enseigné et de programmer les séquences d'apprentissages (nouvelle appellation pour les cycles de plusieurs leçons). Il va de soi que les choix d'activités dépendent des installations sportives disponibles dans les écoles et des compétences des enseignants et qu'il y a autant de programmation en primaire que d'écoles. Que faire en 6ème ? Ce qui n'a pas été fait ? Ce qui a été fait pour le renforcer ?

Les équipes de collège vont continuer à faire en fonction de leurs installations et de leur programmation sportive sur les années collèges. Il serait bel et bien incompréhensible pour les élèves et les familles d'avoir 2 logiques différentes (cycle 3 / cycle 4). L'objectif étant le socle et non l'activité, tout sera bon pour acquérir D1 et/ou D3.

Les programmes en EPS en cycle 3 et 4 sont qualifiés de « non-programme » ou sont de l'aveu d'un inspecteur « open bar ». C'est regrettable car les logiques d'équipes vont régresser. Les documents d'accompagnement des cycles 3 et 4 en EPS sont datés de mars 2016 mais n'ont été disponibles sur Eduscol qu'en Août pour la plupart. Ceux du cycle 3 sont rares... avec que personne ne croit à ce cycle 3, grand délaissé de la réforme.

Les formations aux nouveaux programmes en EPS ont exclusivement porté sur le cycle 4. L'inspection elle-même n'aurait pas voulu se frotter à ce cycle 3. Pourtant les enseignants d'EPS des 147 collèges alsaciens ont bel et bien des élèves de 6ème !

Christophe ANSEL et Emmanuel ROHRIG, SNEP-FSU Strasbourg



## Une fois de plus les infirmières scolaires sont en colère !

En novembre 2015 sont parus des textes qui redéfinissent clairement les missions des médecins et des infirmières scolaires. Or dans certaines académies, dont celle de Strasbourg, les textes sont détournés. La visite médicale des élèves de 6 ans, qui relève des missions des médecins, devient « un bilan de santé » que l'on demande aux infirmières de réaliser. Ce qui est préjudiciable à la mise en place de nos propres missions (accueil, écoute, éducation à la santé, consultations infirmières de dépistage des élèves de 12 ans, suivi individuel à la demande des équipes éducatives, accueil des élèves handicapés etc..).

D'autre part, certains rapports ministériels préconisent la création d'un corps infirmier interministériel. Nous pourrions ainsi ne plus dépendre du ministère de l'Éducation Nationale. Or, notre cœur de métier, par notre approche globale et positive de la santé et nos compétences, est bien lié à notre présence dans les établissements en tant que conseiller technique des chefs d'établissement et à notre travail en collaboration avec les équipes éducatives pour le repérage, le suivi des élèves les plus en difficulté et pour la réussite scolaire de tous.

C'est pourquoi, le 29 septembre, dans les rues de Paris, nous étions 23 infirmières de l'académie à rejoindre nos collègues de toute la France pour défendre nos missions et notre place à l'Éducation Nationale.



L'équipe du bureau académique du SNICS /FSU Alsace 

## Manifestation du 29 septembre 2016 des retraités-e-s

L'annonce du gel des pensions au 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'augmentation des retraité-e-s sous le seuil de pauvreté et l'insuffisance des services publics pour les besoins grandissant des personnes âgées ont provoqué la **colère des retraités**.



Une nouvelle fois, les retraités ont manifesté le 29 septembre à Strasbourg (place Kleber) et à Mulhouse (devant le salon de la retraite active) comme dans toute la France à l'appel de l'intersyndicale « du groupe des 9 » **Ils ne lâchent rien** et revendiquent une véritable revalorisation de leurs pensions, le développement et le renforcement de services publics de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture...).

Une nouvelle fois, les retraités rappellent que **la pension est un salaire continué** et doit donc être revalorisée en fonction de l'évolution des salaires ce qui permet de garder le lien avec les actifs et le développement des actions communes. Actuellement, l'indexation des pensions sur l'évolution des prix, les mesures fiscales régressives ne garantissent plus le niveau de vie des retraités et favorisent la division actifs/retraités.

Une fois de plus, les retraités affirment leur volonté de continuer leurs actions pour eux mais aussi pour les générations futures ; ils agiront pour que tous, **retraités et futures retraités, puissent avoir les moyens de vivre dignement leur retraite.**

Françoise Eiden

## Grand Contournement Ouest : Veni, vidi... Vinci

Les travaux pour le GCO se profilent pour le plus grand bonheur de Vinci et sa filiale Arcos... mais au détriment des riverains, des agriculteurs et de l'environnement qui feront les frais de ce nouveau grand projet inutile.

### Qu'est-ce que le GCO ?

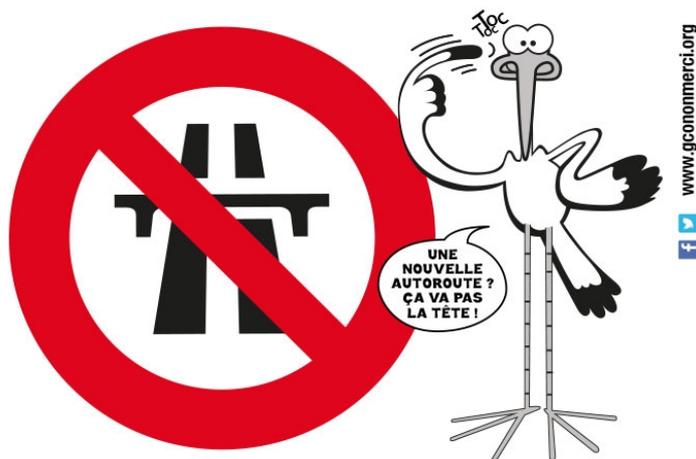
Le GCO est un projet de 24 km d'autoroute à péage soit disant destiné à désengorger l'actuelle A35 qui traverse Strasbourg, en passant par l'Ouest (Kochesberg). La commission d'enquête indépendante qui a analysé le projet précise que « le désengorgement n'est ni l'enjeu, ni l'objectif du GCO » (le transit vers Strasbourg ne serait délesté que de 5 %).

### Un coût écologique élevé

Le GCO entraînerait la perte de 300 ha de terres agricoles (parmi les plus fertiles d'Alsace), d'hectares de forêt, menacerait des espèces telles que le Grand Hamster d'Alsace et contribuerait au réchauffement climatique. Sans parler de l'impact pour les usagers (bruit et pollution).

### Des alternatives existent

A l'heure de la COP 21, le gouvernement et les collectivités territoriales (région Grand-Est et municipalité de Strasbourg) font le choix aberrant du tout automobile, alors qu'ils auraient pu privilégier les mobilités douces et durables (transports collectifs) et développer une fiscalité écologique (écotaxe).



## Classes laborieuses, classes dangereuses ?

La répression contre les militants opposés à la loi travail se poursuit et n'épargne pas les militants alsaciens.

Début septembre, un jeune militant du NPA était convoqué au tribunal accusé d'avoir « opposé une résistance violente » à une policière qui était en train d'interpeller une de ses camarades lors de la manifestation du 9 avril. Cette manifestation s'était terminée dans la confusion la plus totale avec une intervention disproportionnée et peu justifiée des forces de l'ordre. Les témoins présents sur place, tout comme les images des photographes et vidéastes présents sur place ne permettent pas d'étayer une telle accusation. La condamnation est des plus sévères pour le jeune militant condamné à un mois de prison avec sursis (la condamnation n'est toutefois pas notifiée dans son casier judiciaire), à 250 euros de réparations et à 150 euros d'amende.

Le 15 septembre (jour de manifestation contre la loi travail), c'est au tour d'une militante de la CGT de comparaître devant le tribunal après avoir été inculpée elle aussi dans le cadre d'une mobilisation contre la loi travail. Le verdict sera rendu en novembre.

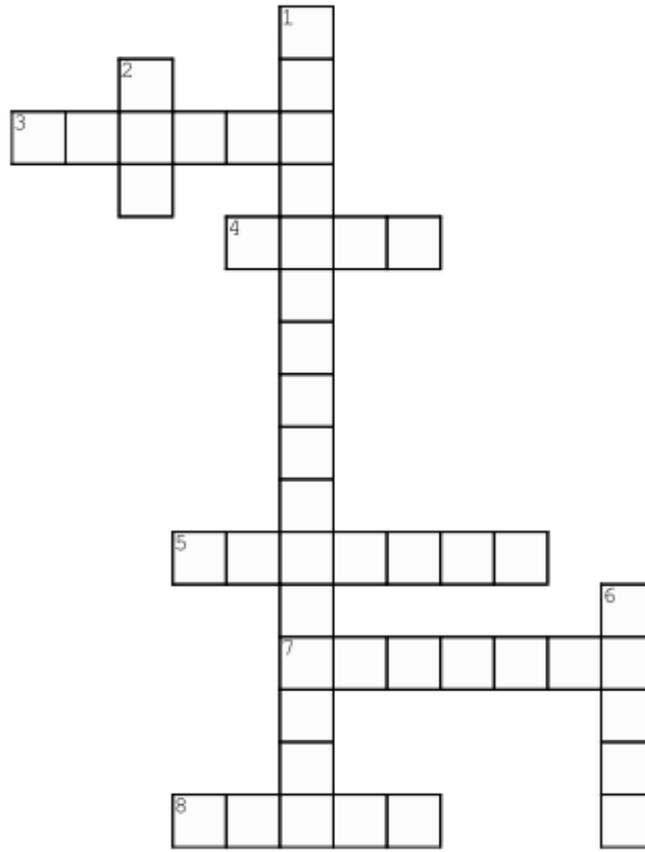
A Haguenau, des militants de la CGT, FO et Solidaires sont convoqués devant le juge le 9 novembre pour avoir organisé un barrage filtrant avec distribution de tracts sur la rocade de Haguenau lors d'une journée de mobilisation nationale contre le projet de Loi Travail.

A l'arbitraire du 49.3, à l'injustice d'une loi ne servant que les seuls intérêts patronaux, le gouvernement entend ajouter la brutalité d'une répression judiciaire. Cela n'est pas sans rappeler l'acharnement contre les syndicalistes d'Air France ou de Goodyear (qui passent en procès à Amiens le 19 octobre). La sévérité des condamnations qui frappe les militants syndicaux contraste avec l'impunité relative dont bénéficient les forces de l'ordre alors que les violences policières à l'égard de militants pacifistes n'ont jamais été aussi nombreuses occasionnant des blessures graves à l'image de ce militant de Solidaires qui a perdu la vision lors de la manifestation du 15 septembre à Paris.

Gauvain End.

# Les ministres de l'éducation de la II<sup>ème</sup> République à nos jours

Ministres de l'instruction puis de l'éducation, ils ont (plus ou moins) marqué l'histoire de l'école et ont rarement laissé les personnels indifférents. Vous en souvenez-vous ?



Created with TheTeachersCorner.net [Crossword Puzzle Generator](#)

Solutions : 1) Vallaud-Belkacem 2) Zay 3) Chatelet  
4) Haby 5) Falloux 6) Ferry 7) Allègre 8) Hamon.

## Horizontal

3. Ancien DRH de l'Oréal, il a supprimé des dizaines de milliers de postes.
4. Il a initié le 'collège pour tous' et prolongé la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.
5. Ministre légitimiste à l'origine d'une loi de 1850 qui favorise l'enseignement confessionnel et privé.
7. Son objectif était de 'dégraisser le mammouth', il a été contraint à la démission par les enseignants et les élèves.
8. Ministre 147 jours, il démissionne quelques jours avant la rentrée 2014.

## Vertical

1. Première femme ministre de l'éducation nationale.
2. Ministre de l'instruction sous le front populaire, il est assassiné par la milice.
6. 'Père' de l'école gratuite, obligatoire et laïque.

## RÉGIONS, DÉPARTEMENTS, COMMUNES : 120 MÉTIERS DE TOUS LES JOURS



Avec la F.S.U,  
pour le Service Public !